REBUFFE Ewann

SAIDI Manelle

MAYANGA Eléonore

**SAE MARKETING - RELATIONS CONTRACTUELLES**



**Introduction**

Notre toute nouvelle crème solaire, Sun'Ease Family, est une révolution dans le domaine de la protection solaire. Conçue avec soin, cette crème respecte à la fois la peau et l'environnement, tout en offrant une application facile grâce à son embout en stick innovant.

Lorsque nous avons créé Sun'Ease Family, notre objectif était de proposer une crème solaire qui réponde aux besoins de toute la famille, tout en étant respectueuse de la planète. Nous avons soigneusement sélectionné des ingrédients naturels et doux pour la peau, éliminant ainsi les produits chimiques agressifs présents dans de nombreuses crèmes solaires conventionnelles.

Il est important de comprendre l’enjeu de la commercialisation et l’utilisation de produits cosmétiques, il faut également prendre en compte le fait que les produits cosmétiques sont régis par des normes et des réglementations bien précises.

C’est pourquoi nous nous engageons fermement à respecter ces réglementations afin de préserver la santé et la sécurité de nos consommateurs et également leur offrir des produits avec une qualité supérieure digne de ce nom qui respecte toutes les normes.

Dans le cadre de ce compte-rendu des règles de droit applicables, nous verrons dans un premier temps, les différentes règles de droit au niveau du produit, ensuite, nous étudierons toutes les règles applicables de droit relatives au prix et à la distribution. Enfin, nous analyserons les règles de droit de la communication.

**Le produit**

Les droits de règles applicables au niveau du produit sont d’une énorme importance pour assurer la qualité, la conformité et la sécurité des produits sur un marché.

Les crèmes solaires sont soumises à des réglementations strictes visant à assurer la sécurité des utilisateurs.

Effectivement, voici quelques d'ingrédients soumis à des restrictions ou interdits dans les crèmes solaires en France :

Benzophénone-3 (oxybenzone) : L'utilisation de l'oxybenzone est limitée en raison de son impact potentiellement nocif sur les écosystèmes marins, notamment les récifs coralliens.

Octinoxate (éthylhexyl méthoxycinnamate) : L'octinoxate est également soumis à des restrictions en raison de son impact sur l'environnement. Son utilisation est en effet, limitée dans les produits cosmétiques.

Méthylisothiazolinone (MIT) : Le MIT, un conservateur utilisé fréquemment, est restreint en raison de son potentiel allergisant pour la peau.

Parabènes : Certains types de parabènes, tels que le propylparabène et le butylparabène, sont soumis à des restrictions en raison de préoccupations liées à la santé. Des concentrations maximales sont imposées pour ces ingrédients.

Nano-particules : Les nano-particules d'oxyde de zinc et de dioxyde de titane, utilisées comme filtres UV, sont réglementées en France. Leur taille et leur utilisation doivent être conformes aux réglementations de sécurité.

Les réglementations de composition évoluent énormément, d’où l’intérêt de se référer aux règles en vigueur au moment de la commercialisation du produit.

En ce qui concerne notre étiquette qui figurera sur notre produit, le consommateur doit être en mesure de consulter les informations suivantes :

* Le nom et l'adresse d'un contact basé dans l'Union européenne, afin de signaler tout problème ou effet indésirable lié au produit.
* Le pays de fabrication en cas de production en dehors de l'Union européenne.
* Le contenu nominal (volume ou masse).
* Les précautions d'utilisation pour une utilisation sûre du produit
* Une ou plusieurs dates : La date de durabilité minimale, obligatoire si la durée de conservation est inférieure à 30 mois, il faut indiquée après la mention "À utiliser de préférence avant..." ou un symbole de sablier, représentant la date limite recommandée d'utilisation du produit.
* La période de conservation après ouverture est obligatoire si la durée de conservation dépasse 30 mois, il faut indiquée par un symbole représentant un pot ouvert accompagné d'un nombre de mois ou d'années, donnant une indication du temps pendant lequel le produit peut être utilisé en toute sécurité après ouverture.

Aussi, notre étiquette affichera clairement le nom du produit, facilitant ainsi son identification.

Le facteur de protection solaire (FPS) sera clairement indiqué sur l'étiquette, signalant un niveau de protection élevé contre les rayons UVB. Notre crème solaire a un FPS de 50, ce qui sera spécifié sur la bouteille.

La protection contre les rayons UVB et UVA sera mentionnée sur l'étiquette avec une indication telle que "Protection à large spectre", mettant en avant la capacité de notre produit à protéger contre les deux types de rayonnement.

Les ingrédients actifs utilisés dans la formulation de notre crème solaire seront répertoriés sur l'étiquette, donnant aux consommateurs des informations sur les agents de protection solaire présents dans le produit.

La quantité nette de crème solaire contenue dans la bouteille sera clairement indiquée sur l'étiquette, généralement en millilitres (ml) ou en grammes (g). Notre produit contiendra une quantité de 100 ml.

Des précautions d'utilisation importantes seront clairement mentionnées sur l'étiquette, telles que l'évitement du contact avec les yeux, la recommandation de réappliquer après la baignade et l'utilisation sur les enfants avec surveillance.

Le numéro de lot du produit sera inclus sur l'étiquette, permettant de retracer sa fabrication, et la date de péremption sera également indiquée pour garantir la durée de conservation du produit.

En effet, la règlementation européenne exige que la fabrication des produits de cosmétiques soit principalement sur le plan européen par le règlement n°1223/2009 relatif aux produits cosmétiques. Ce règlement regroupe toutes les exigences générales concernant la composition, la production, l’évaluation, étiquetage, et la sécurité des produits dans le secteur des cosmétiques.

Ensuite, la règlementation sur la sécurité au travail, les entreprises ont pour obligation de respecter les règlements et les lois relatifs à la sécurité ainsi qu’à la santé au travail lors du processus de fabrication du produit.

Ainsi, cela prend en compte la protection maximale des travailleurs contre tout risque professionnel, de l’utilisation d’équipements de protection individuelle et de la prévention des accidents de travail.

Effectivement, notre produit est un produit de cosmétique, c’est pourquoi il doit se conformer à bons grands nombres de règles à savoir : les Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF), en effet, il est impératif pour les fabricants dans le domaine des cosmétiques de devoir se conformer aux bonnes pratiques de fabrication vérifiées par des autorités sûres et compétentes. Cela concerne notamment le contrôle qualité, l’hygiène, ainsi que la formation du personnel qui doit être irréprochable pour éviter les risques.

En outre, la fabrication d’un produit doit respecter les différentes réglementations environnementales en vigueur. Cela inclut les règles qui concernent l’utilisation de substances très nocives et dangereuses ou encore l’efficacité énergétique car effectivement de nombreux ingrédients sont très nocifs pour la peau et pour la santé des consommateurs en général, par exemple l’utilisation de certaines substances chimiques.

De plus, les règles de droit applicables sont aussi valables pour l’identification du produit : il faut que notre marque ait des signes distinctifs afin d’être identifiable par tous et de ne pas être confondu avec une autre marque. Selon les règles de droits, notre marque doit être déposée. Cela permet de s’assurer de la protection de notre marque et que personne ne l’utilise sans notre accord. Il faut également vérifier que l’identification de notre produit n’enfreint pas les droits de marques et qu’il respecte la protection des marques.

L’identification se fait via l’étiquetage et l’emballage. Les produits doivent être emballés et étiquetés de manière appropriée selon le type de produit pour pouvoir les identifier. Les règles de droits sur l’étiquetage et l’emballage varient selon les pays mais dans la plupart des cas, elles servent à mettre en avant des informations sur le produit comme la sécurité, aux informations obligatoires, aux avertissements, aux mentions légales et aux instructions d'utilisation.

Afin de permettre et faciliter l’identification, il est important d’avoir un code barre et un numéro d’identification sur chaque produit. Les codes-barres et les numéros d’identification servent à identifier un produit unique dans les différents points de vente détaillants comme les grandes surfaces mais aussi dans les gestions de stock.

De nombreux pays ont des réglementations sur l'étiquetage obligatoire des produits. Cela peut inclure l'obligation de vérifier les étiquettes, les codes-barres, les numéros de lot, les dates d'expiration, les avertissements de sécurité, les informations sur les ingrédients, etc. Ces labels ont pour but d'informer les consommateurs et d'assurer la traçabilité des produits.

Ces éléments permettent au consommateur d’identifier le produit afin d’être différencié des concurrents mais aussi d’être reconnaissable.

**Le prix**

Tout d’abord, pour le lancement de notre produit nous devons prendre en compte plusieurs facteurs pour la fixation du prix.

Le but n’étant pas de fixer un prix au hasard mais de suivre les différentes règles applicables dans le cadre de la concurrence et des réglementations ainsi qu’une stratégie appropriée.

Toutefois, nous aspirons à être une marque haut de gamme car nous offrons un produit avec une qualité irréprochable. Nous offrons également un produit avec un packaging et un design innovant. Nous restons à la pointe de l’innovation nous investissons donc constamment dans le développement et la recherche de nouvelles technologies et de nouvelles idées encore plus créatives que les précédentes.

De plus, notre marque fait particulièrement attention à l’environnement. La durabilité est très importante et la préservation de notre planète pour notre marque. Nous faisons en sorte de minimiser au maximum notre empreinte écologique durant le processus de production, nous privilégions des choix respectueux de l’environnement pour un monde meilleur et durable. C’est pourquoi nous proposons un produit respectueux de l’environnement et de la peau et constitué uniquement d’ingrédients naturels et doux.

Ainsi, au vu de tout ces avantages, nous avons pris la décision de fixer le prix de notre produit à 25 euros.

Voici les différentes règles applicables concernant la fixation du prix de notre produit : en premier lieu, le prix peut être librement fixé par l’entreprise et ne peut être fixé par le fournisseur. Cependant, il est possible que le fournisseur puisse nous conseiller un prix ou encore nous imposer uniquement un prix de vente maximal et non minimal.

Pour pouvoir vendre notre produit, il est important que les consommateurs puissent identifier le produit.

Ensuite, la réglementation en vigueur, il est crucial de donner l’information sur le prix et ce, peu importe les modalités de vente (sur internet, en boutique, téléachat etc.), le prix doit impérativement être indiqué en euros et toutes taxes comprises, tout ceci de manière claire et compréhensible. Le professionnel a l’obligation d’informer le consommateur avant de clore le contrat de vente et le consommateur doit être en parfaite mesure de savoir le prix sans avoir à demander, d’où l’intérêt d’étiqueter le prix ou encore l’afficher de façon que ce soit précis, clair et compréhensible pour les consommateurs.

De plus, en cas de frais supplémentaires comme les frais de transports, frais d’affranchissement etc… ils doivent obligatoirement y figurés et si ces frais supplémentaires ne peuvent malheureusement pas être calculés à l’avance alors nous devons impérativement notifier leur exigibilité ainsi que leur existence afin que le consommateur soit tout de même au courant des informations nécessaires à connaître concernant les frais supplémentaires. En effet, sans indication du prix claires, cela peut porter à confusion et par conséquent les consommateurs risquent de ne pas comprendre.

Également, si le prix de notre article est réduit en cas d’une promotion ou s’il est soldé par exemple, l’étiquetage de celui-ci doit impérativement indiquer le tarif promotionnel ainsi que son prix de référence, c’est-à-dire le prix initial avant que la réduction soit effectuée.

Concernant les réductions ou encore les promotions, elles correspondent à des offres commerciales qui ne nécessitent pas d’un encadrement juridique spécifique. Effectivement, le commerçant est totalement libre de proposer quand il le veut une réduction pour les produits qu’il veut.

Néanmoins, ces offres dites commerciales ne doivent surtout pas s’apparenter à une pratique commerciale déloyale.

De plus, le commerçant peut librement déterminer la durée de ces opérations (réductions, promotions) mais elles doivent impérativement rester marginales en fonction des périodes de ventes normales.

De même pour les prestations de service, il est crucial d’afficher le prix global ainsi que le prix à l’unité lors de la vente d’un lot de produits.

Enfin, il est obligatoire d’afficher les prestations et services dans le but que le consommateur fasse jouer la concurrence. En effet, la liste de toutes prestations proposées doit être soit au lieu d’accueil de la clientèle ou sur le site internet.

**La distribution**

Pour pouvoir lancer au mieux notre produit, il est important de le vendre et cela se fait en passant par différents canaux de distribution. Cependant, il existe plusieurs règles qui doivent être respectées pour maintenir des relations commerciales saines avec les partenaires de distribution.

Afin de se développer au mieux et de toucher le plus grand nombre, notre produit sera mis en vente via plusieurs canaux de distribution comme les grandes surfaces, les pharmacies et internet. Selon le canal, les règles de distribution seront différentes mais dans tous les cas elles sont primordiales pour vendre au mieux notre produit tout en respectant les lois afin de pouvoir rester en vente sans encourir le moindre risque judiciaire.

Tout d’abord, vis-à-vis des consommateurs. Selon la loi n°2020-1508 « Les professionnels seront tenus de livrer un bien conforme à certains critères notamment en termes de compatibilité, d’interopérabilité ou de sécurité propres à ce type de biens, qu’ils soient prévus au contrat ou habituellement attendus par les consommateurs. Ils devront, en outre, fournir les mises à jour nécessaires pour le maintien en conformité du bien ».

Le consommateur a aussi des garantis comme la garantie légale de conformité qui sert à défendre le consommateur en cas de défaillance d’un produit.

Toujours pour la protection du consommateur, il est important de faire paraitre sur nos produits, leur composition, les dates de fabrication et de péremption, la quantité nette, la liste des potentielles allergènes et la traçabilité.

Ensuite, il y a des règles vis-à-vis des distributeurs. Tout d’abord, il est important de faire un contrat entre les parties afin de réellement connaitre les accords et modalités entre les parties. Étant donné qu’il s’agit de lien entre nous le producteur et les enseignes de distributions, il faut dans ce cas établir un contrat de vente. Nous sommes donc dans l’obligation de donner et ne sommes plus responsables une fois la livraison faite.

De plus, durant la distribution il faut également mettre en place des clauses dans les contrats en ce qui concerne la propriété intellectuelle. En effet, notre produit est une marque déposée, les partenaires de distribution n’ont pas le droit de vendre de la contrefaçon, ou des produits qui plagie notre direction artistique ou tout autre élément propre à notre marque et à notre produit.

Il faut également fixer la durée des contrats ainsi que les modalités de résiliations. Cela permet de mettre en place une période durant laquelle nos produits seront présent à la vente chez ces distributeurs et les modalités de résiliation permettent de mettre fin au contrat en cas de litige ou si le contrat n’est pas respecté par l’une des deux parties.

Concernant le contrat, les deux parties doivent s’engager à remplir leurs rôles. En tant que producteur, notre rôle est d’être responsable de la fourniture des produits conformes aux spécifications convenues, de la gestion des stocks, de la promotion et du marketing des produits. Tandis que les distributeurs sont responsables de la vente des produits, de leur distribution, de la gestion des commandes et des paiements, de la promotion des produits. Si l’une des deux parties ne respecte pas ses engagements, alors dans ce cas le contrat peut être annulé car les règles de distribution n’ont pas été correctement respectés.

Dans le contrat entre nous les producteurs et les distributeurs, il est important de spécifier les conditions de vente, y compris les prix des produits, les remises éventuelles, les modalités de facturation et les délais de paiement. Les conditions de vente peuvent être revu avec le distributeur à plusieurs reprises selon les circonstances.

Selon notre produit, on peut également décider de réaliser ou non des contrats exclusifs avec les distributeurs. Cela donne le droit au distributeur en question d’être le seul à pouvoir vendre notre produit dans une certaine zone géographique. Au contraire si le contrat n’est pas exclusif alors nous pouvons faire vendre nos produits par plusieurs distributeurs et cela permet pour des produits plus classiques et plus main-stream de mieux se vendre. L’exclusivité est plutôt utilisée dans certains domaines précis comme la mode de luxe.

Il est donc nécessaire de respecter toutes ces différentes règles de distribution à la fois pour vendre au mieux notre produit mais aussi pour éviter tout litiges et risque judiciaire, car si la distribution est entravée alors cela aura un impact direct sur les ventes mais aussi sur nous les producteurs.

**La Communication**

En ce qui concerne la communication autour de notre marque, nous avons prévu de mettre en place diverses actions sur les réseaux sociaux. Nous serons actifs sur des plateformes populaires telles qu'Instagram, Facebook et TikTok. Grâce à notre présence sur ces réseaux sociaux, nous pourrons atteindre un large public et interagir directement avec eux. Notre objectif sera d'informer les utilisateurs en détail sur notre produit, de les encourager à partager leurs expériences et de recueillir leurs avis.

Nous mettrons aussi en place un site web attrayant et convivial. Sur ce site, nous mettrons en évidence tout le processus de réflexion que nous avons suivi pour offrir la meilleure crème solaire possible, en détaillant ses avantages et ses caractéristiques. De plus, les utilisateurs auront la possibilité de commander la crème solaire directement sur notre site web. Nous veillerons également à inclure des réponses aux questions fréquentes et des informations sur la durabilité environnementale de notre produit.

En outre, nous envisageons d'établir un partenariat avec des influenceurs qui correspondent à notre produit et à notre cible. Ces influenceurs auront l'occasion de tester notre crème solaire et de partager leurs expériences avec leur public, en mettant en avant l'utilisation de notre crème solaire avec ses fonctionnalités innovantes, comme notre stick pratique, par exemple. Cela nous permettra d'accroître la visibilité de notre marque et de démontrer l'efficacité de notre produit à travers des témoignages concrets.

En effet, pour mettre en place toute cette stratégie nous devrons respecter plusieurs règles de droit. Concernant notre site web il devra inclure des informations légales, telles que le nom de l'entreprise, son adresse, ses coordonnées, le numéro d'identification fiscale qui permettent d’identifier facilement la personne responsable la boutique.

Notre site web collectera des données personnelles, nous devrons donc nous conformer aux lois sur la protection des données, telles que le règlement général sur la protection des données (RGPD). Cela implique d'informer les utilisateurs de la collecte des données, de leur finalité, de leurs droits et de mettre en place des mesures de sécurité appropriées.

De plus, il est impératif de notifier les visiteurs dès leur arrivée sur le site de l'utilisation des cookies, conformément aux réglementations en vigueur. Il est essentiel d'informer les utilisateurs des finalités de ces cookies et d'obtenir leur consentement avant que leurs données ne soient transférées ou traitées.

Par ailleurs, selon l’article L112-2 du code de la propriété intellectuelle concerne : « les produits de droit d’auteur perçus par les écrivains, compositeurs et des droits d’auteur perçus sur les œuvres photographiques ou cinématographiques. Les créations des industries saisonnières de l’habillement et de la parure (mode), les logiciels ». Il est donc essentiel de respecter les droits d'auteur, les marques déposées et autres droits de propriété intellectuelle lors de l'utilisation de contenu provenant d'autres sources. Il convient d'obtenir les autorisations nécessaires ou d'utiliser du contenu libre de droits lorsque cela est approprié.

En outre, il est important d'établir des conditions d'utilisation qui régissent l'utilisation du site web par les visiteurs. Cela permet de clarifier les droits et responsabilités des utilisateurs, les limitations de responsabilité, les droits de propriété intellectuelle, etc. Ces conditions d'utilisation doivent être facilement accessibles aux utilisateurs sur le site web.

Il est essentiel d'adopter une communication claire afin de ne pas tromper le consommateur. Par exemple, sur le site web, les boutons utilisés par les clients pour passer commande doivent être libellés de manière explicite, tels que "Acheter" ou "Finaliser la commande". Les termes tels que "Commandé" ou "Enregistré" sont considérés comme insuffisants, voire trompeurs, et ne sont donc pas conformes à la législation en vigueur.

Dans la description de nos produits, il est important d'éviter toute description trompeuse. Par exemple, il est crucial de ne pas fournir d'informations incorrectes sur la date de production, la composition ou tout autre aspect du produit.

En ce qui concerne le délai de rétractation, il est fixé à 14 jours, ce délai permet aux consommateurs de changer d’avis pour un contrat à distance.

Il est donc nécessaire de respecter ce délai et de l'inclure dans la politique de rétractation, qui doit être clairement indiquée sur le site web ainsi que dans la confirmation de commande. La politique d'annulation est une exigence légale et son inclusion est indispensable pour se conformer à la réglementation en vigueur. En cas de rétractation, le remboursement devra être effectué dans les 14 jours après la date d’envoi de la rétractation par le même type de paiement choisi ou bien un autre moyen de paiement si les consommateurs le désirent.

En effet, il convient de rappeler que les réseaux sociaux sont considérés comme des espaces publics, et par conséquent, certaines règles et lois s'appliquent. La liberté d'expression doit être exercée dans le respect des droits d'autrui, tels que le droit à l'image et les droits d'auteur. Ainsi, la personne qui publie du contenu en ligne engage sa responsabilité.

Selon la loi, sont considérés comme illicites tous les propos qui portent atteinte à l'honneur, à la vie privée ou à la réputation d'autrui. Il est important de se tenir à jour et de cibler la diffamation ainsi que les propos incitant à la haine raciale, à la xénophobie ou faisant l'apologie des crimes contre l'humanité.

Il est également interdit de reproduire, même partiellement, une œuvre sans autorisation préalable de son auteur. Le droit à l'image fait référence au droit d'une personne à disposer de son image. Cela signifie que l'approbation de la personne concernée est primordiale avant toute diffusion sur les réseaux sociaux. Il est donc nécessaire de mettre en place un consentement écrit des personnes identifiables apparaissant dans nos publications.

En outre, il est essentiel de respecter les règles spécifiques de chaque réseau social et de se renseigner sur les politiques publicitaires propres à chaque plateforme. Cela permettra de garantir une utilisation conforme aux normes et de prévenir tout éventuel manquement aux règles établies par ces plateformes. Aussi, lorsque nous utiliserons des avis ou des témoignages de nos clients sur les réseaux sociaux, nous respecterons l'éthique en ne falsifiant pas les avis, en ne les modifiant pas de manière trompeuse et en obtenant le consentement des utilisateurs pour les utiliser.

Enfin, en ce qui concerne les collaborations, il est essentiel de prendre en compte les droits publicitaires et de se conformer à toutes les lois et réglementations relatives à la publicité. Cela comprend l'obligation de respecter les lois de transparence en indiquant clairement qu'il s'agit d'une collaboration rémunérée. De plus, les lois sur les droits des consommateurs exigent la fourniture d'informations précises sur les produits, les conditions d'achat et de retour.

Le droit d'auteur s'applique également aux images utilisées dans le cadre des collaborations. Il est important de respecter les droits des auteurs et d'obtenir les autorisations nécessaires pour utiliser des images protégées.

Lors de la collaboration avec des influenceurs, nous établirons un contrat écrit qui précise les droits et les obligations de chaque partie, y compris les conditions de rémunération, les délais, etc. Cela permet de clarifier les attentes et de garantir une collaboration harmonieuse. Selon l’article 1101-1 du Code civil : le contrat est « un accord de volonté entre deux ou plusieurs personnes, destiné à créer, modifier, transmettre ou éteindre des obligations. ». Dans notre cas, ces contrats seront des contrats d’obligation de résultat, le contractant devra atteindre un objectif clairement déterminé s’il y a mauvaise exécution nous pourrons revendiquer une sanction.

**Conclusion**

En conclusion, le lancement de notre nouvelle crème solaire Sun'Ease Family est soutenu par un ensemble de règles et réglementations essentielles pour garantir la qualité, la conformité et la sécurité de notre produit sur le marché. Nous avons pris soin de respecter les normes rigoureuses en matière de sécurité des crèmes solaires, afin d'offrir à nos utilisateurs une protection fiable contre les rayons UV nocifs.

Nous nous conformerons strictement aux réglementations en vigueur. Nous veillerons à respecter les normes de fabrication et de sécurité des produits cosmétiques, en suivant les bonnes pratiques de fabrication et en utilisant des ingrédients conformes aux réglementations en matière de sécurité.

Nous fournirons toutes les informations requises, telles que la liste des ingrédients, les avertissements et les instructions d'utilisation, de manière claire et précise sur l'emballage de notre produit.

De plus, nous nous assurerons d'adopter une approche équitable et légale. Nous respecterons les réglementations sur la concurrence pour éviter toute pratique de fixation de prix abusif ou trompeur.

La distribution de notre crème solaire sera effectuée conformément aux règles et réglementations applicables. Nous nous assurerons de travailler avec des partenaires et des distributeurs qui respectent également ces règles, garantissant ainsi une distribution légale et conforme de notre produit.

Enfin, pour notre communication, nous nous conformerons aux règles et réglementations en matière de publicité et de promotion des produits. Nous veillerons à ce que toutes nos communications soient précises, transparentes et conformes aux exigences légales. Nous éviterons les allégations exagérées ou trompeuses et nous baserons nos informations sur des données vérifiables et scientifiquement prouvées.

**Les sources**

* economie.gouv.fr, « L'étiquetage de vos produits cosmétiques », 01/04/2020
* economie.gouv.fr « produit de protection solaire » 11/05/2023
* creactifs.com « Obligations légales liées à la fixation du prix de vente » 22/11/2022
* economie.gouv.fr « Professionnels, quelles sont vos obligations en matière d’affichage des prix ? » 26/05/2021
* Ionos.fr « mentions légales d’un site internet | informations obligatoires », 26 mai 2023